



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHANCELADE**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-six mars deux mille vingt-quatre par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : M. SERRE, M. LAGOUTTE, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, M. KUYE, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, Mme VANDENBERGHE, Mme LAUQUÈRE, M. ANDRÉ É., Mme TOULLIER, M. MARCHIVE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. GADY, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, M. DUPEYRAT, Mme SALINIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme RENAUD (pouvoir à M. COUDASSOT-BERDUCOU), Mme DAUDOU-ESPOSITO, M. ANDRÉ J. (pouvoir à M. ANDRÉ É.), M. LAPEYRONNIE (pouvoir à M. KUYE), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à Mme TOULLIER), M. CHAUMOND (pouvoir à M. LAGOUTTE), Mme CALEIX (pouvoir à Mme CASADO-BARBA).

**ABSENTS** : Néant.

Monsieur Fatahi KUYE est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Affectation des résultats 2023 : Commune**

Rapporteur : Madame Marie-Laure FAURE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé ce jour, le compte administratif de l'exercice 2023, réuni sous la présidence de Madame Marie-Laure FAURE, adjointe au maire :

- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du budget principal,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 532 187,56€.

Sur proposition de Madame Marie-Laure FAURE, le Conseil Municipal, à la majorité des présents (par 18 voix pour et 6 abstentions : M. GADY, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, M. DUPEYRAT, Mme SALINIER et Mme CALEIX (pouvoir à Mme CASADO-BARBA)),

➤ **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
<b>Investissement</b>	-298 048,54 €		279 952,13 €	-18 096,41 €
<b>Fonctionnement</b>	980 986,12 €	72 117,85 €	623 319,29 €	1 532 187,56 €
<b>Total</b>	682 937,58 €		903 271,42 €	1 514 091,15 €

en tenant compte des restes à réaliser en investissement :

<b>Restes à réaliser en dépenses :</b>	834 125,81 €
<b>Restes à réaliser en recettes :</b>	553 500,00 €
<b>Déficit sur les restes à réaliser :</b>	-280 625,81 €

**AR Prefecture**

024-212401020-20240402-D26\_24-DE  
Reçu le 04/04/2024

en couvrant en priorité le besoin de financement de la section d'investissement, compte-tenu des restes à réaliser :

<b>Déficit de financement d'investissement :</b>	<b>-18 096,41 €</b>
<b>Déficit sur les restes à réaliser :</b>	<b>-280 625,81 €</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>-298 722,22 €</b>

- **DIT** que sur l'excédent de clôture de fonctionnement de 1 233 465,34€ sera conservé en section de fonctionnement au compte 002 et que le solde, soit 298 722,22€ sera affecté à la section d'investissement au compte 1068 au BP 2024.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 2 avril 2024.  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

**Certifié exécutoire compte-tenu :**

- De la transmission en Préfecture le
  
- De la publication le

Pascal SERRE  
Maire

